



D.2018.12.12.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

**Séance du 12 Décembre 2018**

**7 – PROJETS TERRITORIALISES****7.3 – Doublement de la Capacité Ligne A – Garage Atelier de Basso Cambo : Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché 52M 2017 13095M « Voirie et réseaux divers » conclu avec l'entreprise EUROVIA**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                           | PRESENTS | POUVOIR                         | ABSENTS<br>EXCUSES |
|---------------------------|----------|---------------------------------|--------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b> |          |                                 |                    |
| ANDRÉ Gérard              | X        |                                 |                    |
| AUJOLAT Michel            | X        |                                 |                    |
| BRIAND Sacha              | X        |                                 |                    |
| CARNEIRO Grégoire         | X        |                                 |                    |
| CHOLLET François          | X        |                                 |                    |
| DEL BORRELLO Marc         | X        |                                 |                    |
| GRASS Francis             | X        |                                 |                    |
| KELLER Bernard            | X        |                                 |                    |
| LAGLEIZE Jean-Luc         |          | X (M. Grass)                    |                    |
| LATTES Jean-Michel        | X        |                                 |                    |
| MARTI Marthe              |          | X (M. Del Borrello)             |                    |
| MOUDENC Jean-Luc          |          | X (M. Lattes)                   |                    |
| TRAUTMANN Pierre          | X        | X (M. Briand à/c du point 9.10) |                    |
| TRAVAL-MICHELET Karine    | X        | X (M. André à/c du point 9.1)   |                    |
| <b>SICOVAL</b>            |          |                                 |                    |
| AREVALO Henri             | X        |                                 |                    |
| LAFON Arnaud              | X        |                                 |                    |
| <b>SITPRT</b>             |          |                                 |                    |
| BACOU Denis               | X        |                                 |                    |
| GUYOT Philippe            | X        |                                 |                    |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>     |          |                                 |                    |
| ROUCHON Adeline           |          | X (pouvoir M. Suaud)            |                    |
| SUAUD Thierry             | X        |                                 |                    |

**Tisséo-Collectivités****Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20181217-20181212-7-3d-  
DE  
Date de télétransmission : 17/12/2018  
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.07.05.6.4 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo-Ingénierie à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 2 « Voirie et réseaux divers » relatif à la réalisation des aménagements de l'atelier de Basso-Cambo de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché 52M 2017 13095M, d'un montant de 375.658,48€ HT, a été notifié à l'entreprise EUROVIA, le 25 juillet 2017, pour une durée de 19 mois.

### **1° - Objet de l'avenant**

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer des prestations au marché initial.

### **2° - Présentation de l'avenant**

Les prestations suivantes sont ajoutées au marché initial :

- **Complément en graves non traitées (GNT) de la couche de base pour voies**

Le marché initial prévoyait la réalisation d'une plateforme pour les voies mais l'altimétrie retenue était erronée. Il a donc été nécessaire de rehausser l'ensemble de la plateforme.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 20 209,32 € HT.

- **Agrandissement des chambres de regard sous quai**

Des chambres de tirage ont été placées de part et d'autre des nouvelles voies à créer dans le cadre de l'opération. Il s'est avéré en cours d'exécution que ces chambres telle que décrites dans le marché initial ne permettaient pas de passer certains câbles aux rayons de courbure trop importants. Il a donc été nécessaire de venir les agrandir.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 4 282,00€ HT.

- **Aménagement VRD complémentaire**

Le projet initial ne prévoyait pas d'aménagement des espaces verts et des voiries et s'appuyait sur une conservation de l'existant. Or, il s'avère que certains ouvrages en mauvais état doivent être remplacés. Cela consiste à reprendre des clôtures, des bordures, des enrobés et enfin de compléter quelques marquages au sol.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 11 548,70 € HT.

- **Modification des dispositifs anti-stationnement**

Un bassin de rétention a été mis en place dans la cadre de l'opération. Pour éviter qu'il ne soit dégradé par des camions, il était prévu des potelets au marché initial. En cours d'exécution, il a été convenu pour éviter les dégradations que ces potelets soient remplacés par des potelets en pierre.

Apposé et réceptionné en préfecture  
031-253100986-20181217-20181212-7-3d-  
DE  
Date de télétransmission : 17/12/2018  
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Cette modification de prestation fait l'objet d'une plus-value de 432,00€ HT.

### **3° - Montant du marché**

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial : 375 658,48 € HT

Montant du présent avenant : 36 472,02 € HT

Nouveau montant du marché : 412 130,50 € HT

Au regard du montant initial du marché de 375 658,48€ HT, le montant de l'avenant n°1, qui représente une augmentation de 36 472,02€ HT, correspond à une augmentation de 9,71% par rapport au montant initial du marché précité.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **20 novembre 2018** émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché 52M 2017 13095 M et d'en autoriser la signature.

-----  
Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 au marché 52M 2017 13095 M conclu avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 36 472,02 € HT.

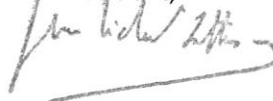
**ARTICLE 2 : AUTORISE** Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



# **DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A**

---

## **Extension du garage métro Basso Cambo Lot 01 : VOIRIE et RESEAUX DIVERS**

---

### **AVENANT N° 1**

---

**Marche N° 52M 2017 13095 M**

---

**Titulaire : EUROVIA**



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine  
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51  
Site : [www.tisseo.fr](http://www.tisseo.fr)

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20181217\_20181212-7-3d-  
DE  
Date de télétransmission : 12/12/2018  
Date de réception préfectorale : 14/12/2018



**Article I. Objet de l'avenant n°1**

Le présent avenant n°1 a pour objet de commander et de supprimer des prestations prévues au marché initial.

**Article II. Délais d'exécution**

Sans objet

**Article III. Incidence financière**

**Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 01 est complété par les éléments suivants :**

- **Complément en GNT de la couche de base pour voies comprenant**
  - Démolition et repise du béton de propreté
  - Fourniture et mise en œuvre de GNT
  - Essais de plaque
  - Relevé Géomètre**Montant : 20 209.32€HT**
- **Agrandissement des chambres de regard sous quai**  
**Montant : 4 282.00 €HT**
- **Aménagement VRD complémentaires**
  - Démolition de clôtures et bordures : 1 513.00 €HT
  - Modification de clôtures y compris barbelé : 5 246.00 €HT
  - Pose de bordure T2 : 2 590 €HT
  - Reprise partiel de chaussée existante le long des bordures : 1 610.00 €HT
  - Marquage au sol : 589.70€ HT**Montant : 11 548.70 €HT**
- **Modification du type de potelets anti-stationnement par la mise en œuvre d'enrochement au niveau du bassin de rétention**  
**Montant : 432.00 €HT**

Le montant total de l'avenant N°1 au marché est fixé à 36 472.02 €HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 412 130.50 € HT soit une augmentation de 9.71 % du montant initial du marché.

**Article IV. Renonciation**

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

TISSEO Ingénierie

Philippe BUCHBERGER  
Directeur

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20181217-20181212-7-3d-  
DE  
Date de télétransmission : 17/12/2018  
Date de réception préfecture : 17/12/2018